

## Bon de commande Abonnement annuel à l'ENCYCLOPÉDIE DOUANIÈRE



### DÉTAIL DE L'OFFRE

L'Encyclopédie Douanière est un produit des sociétés CONEX SAS et ED EDITIONS SAS. Elle s'articule autour de 3 modules optionnels : Le Classement Tarifaire, la Publiothèque Douanière et la Veille Réglementaire.

#### LE CLASSEMENT TARIFAIRE

##### Tarif douanier

Sur la base de la Nomenclature du Système harmonisé incluant les Règles Générales pour l'Interprétation du Système harmonisé, les Notes de Section, de Chapitre et de sous-positions ainsi que la liste des positions et des sous-positions, le tarif douanier reprend les dispositions réglementaires, communautaires et françaises, applicables en termes de taux des droits et taxes fonction des origines ainsi que les contingentements, prohibitions, mesures de protection du consommateur.

##### NESH – Notes Explicatives du Système Harmonisé

Publiées par l'OMD (Organisation Mondiale des Douanes) et diffusées sous licence, les Notes Explicatives du Système harmonisé sont des commentaires sur le Système harmonisé élaborés par le Comité du Système harmonisé et adoptés par le Conseil : elles constituent dès lors l'interprétation officielle du Système harmonisé à l'échelon international. Les notes explicatives du SH sont une aide complémentaire au classement tarifaire des marchandises.

##### Textes officiels

Grâce à cette option, vous accédez directement et rapidement aux textes consolidés des réglementations communautaires (JOUE) ou nationales (JORF, BOD) qui instaurent les mesures réglementaires du tarif douanier. Ils sont consultables au format PDF et requièrent donc l'installation d'Adobe® Acrobat Reader® qui prend en charge l'affichage de ce type de fichiers.

##### Avis de classement

Cet outil répertorie les avis de classement de marchandises émis par les organismes compétents, en langue française. Les avis de classement sont une aide complémentaire au classement tarifaire des marchandises.

CUS CAS – Inventaire douanière européen substances chimiques.

#### PUBLIOTHÈQUE DOUANIÈRE

La Publiothèque Douanière est un produit de la société ED ÉDITIONS SAS, partenaire de la société CONEX SAS.

La Publiothèque Douanière est un ensemble de publications qui reprennent les dispositions réglementaires et conventionnelles ainsi que leurs modalités pratiques d'application et d'interprétation.

**Code des Douanes de l'Union** : procédures et régimes douaniers applicables dans l'UE à compter du 1er mai 2016

**Code des Douanes National** : Reprend la législation spécifiquement nationale.

**Valeur en douane** : détermination de la valeur, méthodes d'évaluation, bases d'imposition à la TVA et autres taxes.

**Origine** : définition, règles et justification de l'origine.

**Conduite et mise en douane - Procédures de dédouanement** : obligations des opérateurs, déclaration en douane, procédures de dédouanement, recouvrement des droits, commission de conciliation et d'expertise douanière.

**Régimes particuliers et destination particulière** : entreposage, utilisation, transformation.

**Transit** : les différents régimes de transit, la procédure NSTI, les marchandises exclues ou soumises à restriction.

**Franchises douanières** : franchises UNESCO, biens personnels, franchises tenant à la nature ou à la destination des marchandises.

**Régime fiscal des échanges** : TVA à l'importation et à l'exportation, TVA intracommunautaire, régime général des accises, taxes parafiscales.

**Produits énergétiques** : régimes économiques, garanties, régimes douaniers et fiscaux, entrepôts fiscaux et dépôts spéciaux, circulation des produits énergétiques.

#### VEILLE RÉGLEMENTAIRE DOUANIÈRE

Grâce à la veille réglementaire, recevez quotidiennement par mail, dès leur parution, les dernières évolutions réglementaires douanières dans votre domaine d'activité.

## Bon de commande Abonnement annuel à l'ENCYCLOPÉDIE DOUANIÈRE

Société	
Prénom, Nom	
Adresse	
CP / Ville	
E-mail	
Tél.	

CLASSEMENT TARIFAIRE	Prix Unitaire €HT	Qté	Total €HT
<b>Tarif Douanier et Notes Explicatives du Système Harmonisé</b> Licence de base Poste(s) supplémentaire(s)			
<b>Textes Officiels</b> Licence de base Poste(s) supplémentaire(s)			
<b>Avis de Classement</b> Licence de base Poste(s) supplémentaire(s)			
<b><u>OU Bouquet Classement</u></b> Tarif Douanier, Notes Explicatives du Système Harmonisé, Textes Officiels, Avis de Classement  Licence de base  Poste(s) supplémentaire(s)	1350,00 €HT  465,00 €HT		
<b>CUS CAS – Inventaire douanière européen substances chimiques</b> Licence de base Poste(s) supplémentaire(s)			
<b>Abonnement annuel au CLASSEMENT TARIFAIRE</b> Mise à disposition de l'information & mises à jour	<b>TOTAL 1 €HT</b>		

VEILLE RÉGLEMENTAIRE DOUANIÈRE	Prix Unitaire €HT	Qté	Total €HT
Licence de base Poste(s) supplémentaire(s)			
<b>Abonnement annuel à la VEILLE RÉGLEMENTAIRE DOUANIÈRE</b>	<b>TOTAL 2 €HT</b>		

## Bon de commande Abonnement annuel à l'ENCYCLOPÉDIE DOUANIÈRE

<b>PUBLITHÈQUE DOUANIÈRE</b>	Prix Unitaire €HT	Qté	Total €HT
<b>Code des Douanes de l'Union</b> Licence de base (inclus un poste) Poste(s) supplémentaire(s)			
<b>Code des Douanes National</b> Licence de base (inclus un poste) Poste supplémentaire			
<b>Valeur</b> Licence de base (inclus un poste) Poste supplémentaire			
<b>Origine</b> Licence de base Poste supplémentaire			
<b>Modalités et procédures de dédouanement</b> Licence de base Poste supplémentaire			
<b>Régimes Particuliers</b> Licence de base Poste supplémentaire			
<b>Transit</b> Licence de base Poste supplémentaire			
<b>Franchises douanières</b> Licence de base Poste supplémentaire			
<b>Régime fiscal des échanges</b> Licence de base Poste supplémentaire			
<b>OU Bouquet juridique</b> Code des Douanes de l'Union, Code des Douanes National, Valeur, Origine, Modalités et procédures de dédouanement, Régimes économiques, Transit, Franchises douanières, Régime fiscal des échanges Licence de base Poste supplémentaire			
<b>Produits énergétiques (hors bouquet juridique)</b> Licence de base Poste supplémentaire			
<b>Abonnement annuel à la PUBLITHÈQUE DOUANIÈRE</b> Mise à disposition de l'information & mises à jour	<b>TOTAL 3 €HT</b>		
<b>TOTAL 1+2+3 €HT</b>			

## Bon de commande Abonnement annuel à l'ENCYCLOPEDIE DOUANIERE

Si commande en cours d'année, calculer le prorata temporis : Mois de la commande jusqu'au 31/12  
Envoi de la facture à réception du bon de commande- Livraison à réception du règlement

Je soussigné :

Entreprise :

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente de la société CONEX ci-dessous et du contrat de mise à disposition de l'ENCYCLOPEDIE DOUANIERE.

Les 2 exemplaires du contrat sont à signer par le client et à joindre à la présente commande.

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE de la société CONEX SAS

En dehors des dispositions particulières reprises dans chacun des contrats de la société CONEX SAS, l'ensemble de nos ventes et prestations sont régies par les présentes conditions générales lorsqu'elles ne sont pas contradictoires avec lesdites conditions particulières :

#### **I - Validité des offres et des commandes**

Les offres ne sont valables que durant les trente jours qui suivent leur établissement. Les tarifs publiés n'ont qu'une valeur indicative. Ils sont révisables en fonction des indices auxquels ils sont reliés et des dispositions légales.

#### **II - Facturation / Paiement / Agios**

Nos factures sont payables comptant dès leur réception sauf disposition contractuelle contraire. Tout retard de paiement ouvre droit, d'une part, à un intérêt équivalent à un taux de base bancaire augmenté de cinq points et entraîne, d'autre part, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012).

Le non-paiement d'une facture entraîne la suspension du contrat huit jours après la mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet. La date de fin du contrat est repoussée de la durée de ladite suspension. Huit jours après une seconde mise en demeure restée sans effet, le contrat sera résilié de plein droit sans préjudice de tous dommages et intérêts dont CONEX SAS entendra se prévaloir au titre de celui-ci.

#### **III - Livraison / Transport**

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur dépassement ne peut donner lieu à aucune indemnité. Les marchandises voyagent, dans tous les cas, aux risques et périls du destinataire. Il appartient au destinataire d'effectuer les réserves selon les dispositions de l'article L133-3 du code de commerce au transporteur en cas d'avarie. Les logiciels sont téléchargeables à partir de notre serveur FTP, leur transport sur le réseau de télécommunication est placé sous la responsabilité du client.

#### **IV - Propriété intellectuelle**

L'acheteur d'une licence d'utilisation d'un logiciel ne dispose que d'un droit personnel d'utilisation, sans caractère exclusif, sur une machine unique ou un ensemble de machines reliées entre elles. Ce droit d'utilisation est intransmissible, inaliénable même à titre gratuit. Tout type d'exploitation non explicitement autorisé par le contrat est interdit. Seule l'élaboration de deux copies de sauvegarde est autorisée. CONEX SAS se réserve le droit à tout moment de vérifier l'adéquation du nombre de versions existant chez un client à son parc de machines.

#### **V - Réserve de propriété / Transfert de risque / Privilège**

Tout client ne devient propriétaire d'une marchandise ou n'acquiert le droit d'utilisation d'un logiciel qu'à compter du paiement intégral du prix de vente et des frais annexes. Tout contrat est expressément soumis aux dispositions de l'article L624-9 du code de commerce. L'acheteur devient cependant gardien de la chose dès sa mise en possession. Les marchandises et logiciels sont assortis du privilège de l'article 2332 du code civil.

#### **VI - Limitation de responsabilité**

Notre responsabilité est strictement limitée à ce qui est prévu au titre de la garantie légale. Elle peut par contrat faire l'objet de limitations conventionnelles quant à l'importance du préjudice pris en compte et quant au délai de sa prescription.

#### **VII - Compétence judiciaire**

En dehors des clauses d'arbitrage pouvant être insérées dans les contrats, la signature par le client de toute commande ou contrat emporte attribution de compétence exclusive au tribunal de Commerce de Douai quel que soit le domicile du défendeur et même en cas d'appel de garantie.

Cachet de l'entreprise, date et signature	Adresse de facturation si différente

## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE L'ENCYCLOPEDIE DOUANIERE

### Exemplaire CLIENT à signer et à joindre à la commande pour signature par CONEX

La société CONEX SAS diffuse électroniquement sous l'appellation « Encyclopédie Douanière » un ensemble de données et ouvrages traitant de la réglementation douanière européenne et nationale dont la liste figure sur le bon de commande joint au présent contrat et sa description détaillée.

L'Abonné est autorisé à consulter à partir de son site personnel les informations constituant les différents ouvrages de son choix tels que sélectionnés sur le bon de commande.

La consultation s'effectue en ligne au moyen d'une application cliente téléchargeable par le biais d'un simple lien internet. Les informations constituant les bases de données sont soit des données réglementaires et administratives appartenant au domaine public soit des données dont la société CONEX SAS dispose dans le cadre de licences. Cependant les modalités de collecte de ces données, leur structuration en base de données et leur préparation pour une diffusion par voie électronique constituent une création intellectuelle propre à leur auteur et protégeable comme telle par le droit d'auteur. A ce titre, la société CONEX SAS dispose de la plénitude des droits et attributs de la propriété intellectuelle tels qu'ils découlent du Code de la Propriété Intellectuelle sur les bases de données qu'il a élaborées ainsi que sur l'application cliente qui en permet la consultation.

LE CLIENT ne dispose des ouvrages qu'en simple consultation pour des besoins d'information interne et pour son seul usage personnel, tout autre type d'utilisation est interdit ou soumis à autorisation préalable de CONEX SAS.

Les informations sont régulièrement mises à jour en cas de modification de la réglementation ou lorsque des informations nouvelles sont disponibles.

De façon générale, le CLIENT s'engage à apporter sa collaboration à la société CONEX SAS pour la maintenance des ouvrages.

Il informera la société CONEX SAS dans les meilleurs délais de tout dysfonctionnement du service ou de toute erreur ou omission dans les données.

LE CLIENT reconnaît que les informations contenues dans les ouvrages ont une valeur juridique équivalente à celle que leur attribue les autorités ou administrations qui en sont à la source.

En particulier, au sein de l'Encyclopédie Douanière, CONEX SAS reproduit dans le module « Tarif douanier » les mesures tarifaires et réglementaires communautaires prévues par la réglementation de l'UE et transposées informatiquement au sein de la base de données TARIC (Tarif Intégré de l'Union Européenne). Elles sont complétées des dispositions réglementaires françaises additionnelles telles que la fiscalité nationale et la protection du consommateur qui sont publiées par l'administration au travers son « téléservice RITA », pour lequel elle précise que « *l'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative* ».

La société CONEX SAS s'engage autant que faire se peut à conserver l'historique des informations ainsi que leurs états successifs jusqu'à la date de prescription de l'action administrative. Néanmoins, Conex n'est pas en mesure de prendre en compte les corrections rétroactives réalisées a posteriori et sans avertissement par l'administration dans sa propre base de données RITA.

Ainsi la société CONEX SAS assure la conformité des données fournies au CLIENT, au regard des informations de référence publiées par les auteurs et/ou les diffuseurs publics de ces informations. A ce titre, elle supporte une obligation de moyens, sa responsabilité en cas d'erreur étant limitée à la valeur de l'abonnement annuel souscrit. Les données publiques reprises dans l'ENCYCLOPEDIE DOUANIERE sont caractérisées par leur évolution constante et par leurs mises à jour périodiques par les auteurs et/ou diffuseurs publics sur leurs sites officiels. La société CONEX SAS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'erreurs ou d'inexactitudes figurant dans les données publiques qu'elle retranscrit et imputables aux auteurs et/ou diffuseurs publics. De même, la responsabilité de la société CONEX SAS ne saurait être recherchée du fait d'éventuels retards ou blocages concernant la mise à disposition des informations publiques et consécutifs à des difficultés d'accès au serveur des auteurs et/ou diffuseurs publics qui ne seraient pas de son fait.

Le coût du service proposé par la société CONEX SAS, ses modalités de facturation et de règlement sont fixées dans le bon de commande signé par le client. Le présent contrat est conclu pour une période d'une année civile.

Aucune des parties ne peut céder ou transférer les droits, en tout ou partie, qu'il tient de l'exécution du présent contrat.

Le présent contrat est régi et interprété conformément à la loi française.

Fait en double exemplaires à Orchies, le

Le client <sup>(1)(2)</sup>

CONEX SAS Alban GRUSON Président Directeur Général

(1) Indiquer le nom et le titres des signataires, faire précéder la signature de la mention manuscrite LU ET APPROUVE.

(2) Apposer le cachet des parties

## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE L'ENCYCLOPEDIE DOUANIERE

### Exemplaire CONEX à signer par le client et à joindre à la commande

La société CONEX SAS diffuse électroniquement sous l'appellation « Encyclopédie Douanière » un ensemble de données et ouvrages traitant de la réglementation douanière européenne et nationale dont la liste figure sur le bon de commande joint au présent contrat et sa description détaillée.

L'Abonné est autorisé à consulter à partir de son site personnel les informations constituant les différents ouvrages de son choix tels que sélectionnés sur le bon de commande.

La consultation s'effectue en ligne au moyen d'une application cliente téléchargeable par le biais d'un simple lien internet. Les informations constituant les bases de données sont soit des données réglementaires et administratives appartenant au domaine public soit des données dont la société CONEX SAS dispose dans le cadre de licences. Cependant les modalités de collecte de ces données, leur structuration en base de données et leur préparation pour une diffusion par voie électronique constituent une création intellectuelle propre à leur auteur et protégeable comme telle par le droit d'auteur. A ce titre, la société CONEX SAS dispose de la plénitude des droits et attributs de la propriété intellectuelle tels qu'ils découlent du Code de la Propriété Intellectuelle sur les bases de données qu'il a élaborées ainsi que sur l'application cliente qui en permet la consultation.

LE CLIENT ne dispose des ouvrages qu'en simple consultation pour des besoins d'information interne et pour son seul usage personnel, tout autre type d'utilisation est interdit ou soumis à autorisation préalable de CONEX SAS.

Les informations sont régulièrement mises à jour en cas de modification de la réglementation ou lorsque des informations nouvelles sont disponibles.

De façon générale, le CLIENT s'engage à apporter sa collaboration à la société CONEX SAS pour la maintenance des ouvrages.

Il informera la société CONEX SAS dans les meilleurs délais de tout dysfonctionnement du service ou de toute erreur ou omission dans les données.

LE CLIENT reconnaît que les informations contenues dans les ouvrages ont une valeur juridique équivalente à celle que leur attribue les autorités ou administrations qui en sont à la source.

En particulier, au sein de l'Encyclopédie Douanière, CONEX SAS reproduit dans le module « Tarif douanier » les mesures tarifaires et réglementaires communautaires prévues par la réglementation de l'UE et transposées informatiquement au sein de la base de données TARIC (Tarif Intégré de l'Union Européenne). Elles sont complétées des dispositions réglementaires françaises additionnelles telles que la fiscalité nationale et la protection du consommateur qui sont publiées par l'administration au travers son « téléservice RITA », pour lequel elle précise que « *l'information restituée par l'application n'a qu'un caractère indicatif. En cas de doute ou de contestation, la consultation des textes légaux et réglementaires, qui sont les seuls à avoir force légale, demeure impérative* ».

La société CONEX SAS s'engage autant que faire se peut à conserver l'historique des informations ainsi que leurs états successifs jusqu'à la date de prescription de l'action administrative. Néanmoins, CONEX SAS n'est pas en mesure de prendre en compte les corrections rétroactives réalisées a posteriori et sans avertissement par l'administration dans sa propre base de données RITA.

Ainsi la société CONEX SAS assure la conformité des données fournies au CLIENT, au regard des informations de référence publiées par les auteurs et/ou les diffuseurs publics de ces informations. A ce titre, elle supporte une obligation de moyens, sa responsabilité en cas d'erreur étant limitée à la valeur de l'abonnement annuel souscrit. Les données publiques reprises dans l'ENCYCLOPEDIE DOUANIERE sont caractérisées par leur évolution constante et par leurs mises à jour périodiques par les auteurs et/ou diffuseurs publics sur leurs sites officiels. La société CONEX SAS ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable d'erreurs ou d'inexactitudes figurant dans les données publiques qu'elle retranscrit et imputables aux auteurs et/ou diffuseurs publics. De même, la responsabilité de la société CONEX ne saurait être recherchée du fait d'éventuels retards ou blocages concernant la mise à disposition des informations publiques et consécutifs à des difficultés d'accès au serveur des auteurs et/ou diffuseurs publics qui ne seraient pas de son fait.

Le coût du service proposé par la société CONEX SAS, ses modalités de facturation et de règlement sont fixées dans le bon de commande signé par le client. Le présent contrat est conclu pour une période d'une année civile.

Aucune des parties ne peut céder ou transférer les droits, en tout ou partie, qu'il tient de l'exécution du présent contrat.

Le présent contrat est régi et interprété conformément à la loi française.

Fait en double exemplaires à Orchies, le

**Le client** <sup>(1)(2)</sup>

**CONEX SAS Alban GRUSON** Président Directeur Général

(1) Indiquer le nom et le titres des signataires, faire précéder la signature de la mention manuscrite LU ET APPROUVE.

(2) Apposer le cachet des parties